

MON ESPACE FAMILLE

1^{ère} inscription :

<https://app.monespacefamille.fr>

Les démarches sont les suivantes :

1)

Pas encore de compte ? **Créez-en un !**

2) Recherche : 51400 Mourmelon-Le-Petit



Recherche

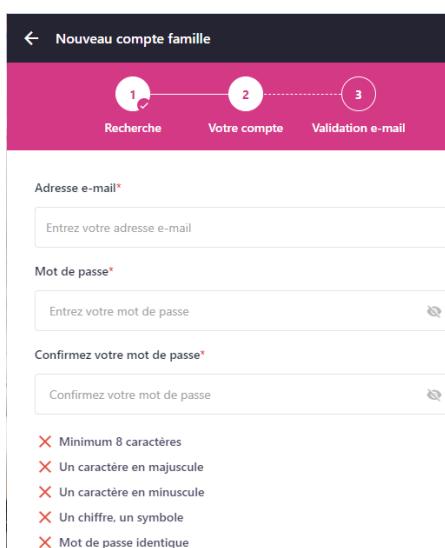
51400



51400 - Mairie de Mourmelon Le Petit



3)



Adresse e-mail*

Entrez votre adresse e-mail

Mot de passe*

Entrez votre mot de passe

Confirmez votre mot de passe*

Confirmez votre mot de passe

- Minimum 8 caractères
- Un caractère en majuscule
- Un caractère en minuscule
- Un chiffre, un symbole
- Mot de passe identique

4) Pour finaliser votre inscription, veuillez valider votre adresse email en cliquant sur le lien (dans les 30 secondes) fourni dans le courriel que vous avez reçu.

5) Se connecter à votre espace famille



Adresse e-mail

Entrez votre adresse e-mail

Mot de passe

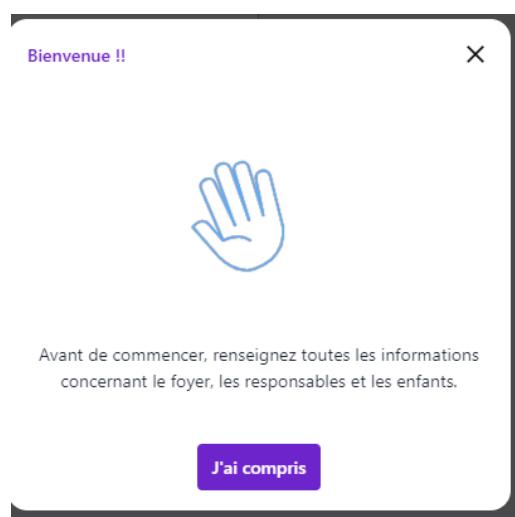
Entrez votre mot de passe

Se connecter

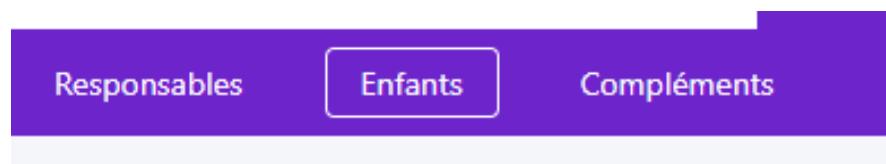
Pas encore de compte ? [Créez-en un !](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

6)



7) Il est nécessaire de compléter les 3 onglets :



Dans l'onglet « **Enfants** » vous pourrez indiquer le régime alimentaire souhaité (sans porc, sans viande, végétarien).

Complétez soigneusement la fiche de santé pour chaque enfant :

Fiche sanitaire

Vaccinations	Carnet de vaccination	Maladies	Allergies
+ Ajouter	+ Ajouter	+ Ajouter	+ Ajouter
Allergies Alimentaires	Médecin	Hôpital	Mensurations
+ Ajouter	+ Ajouter	+ Ajouter	+ Ajouter
<input type="checkbox"/> Porte-t-il des lunettes ?	<input type="checkbox"/> Porte-t-il des lentilles ?	<input type="checkbox"/> Porte-t-il des prothèses auditives ?	<input type="checkbox"/> Porte-t-il des prothèses dentaires ?
<input type="checkbox"/> Suit-il un traitement médical ?	<input type="checkbox"/> Autoriser l'enfant à participer aux baignades surveillées ?	<input type="checkbox"/> Un projet d'accueil individualisé a-t-il été formalisé ?	<input type="checkbox"/> Autoriser l'enfant à participer aux activités physiques et sportives
<input type="checkbox"/> Autoriser le transport en véhicule de service et car de location ?			
Commentaires / remarques liées à la santé de votre enfant			

Dans l'onglet « **Complément** » vous devez indiquer les personnes autorisées à récupérer l'(les) enfant(s) ainsi que les personnes à contacter en cas d'urgence.

Espace à remplir et transmettre les documents :

Nouvelle inscription
01/09/2022 au 31/08/2023

Prestations Responsables Enfants Inscriptions Foyer Documents Confirmation

À fournir pour Léo BOND

Carnet de santé*
1 fichier
Modifié le 13 déc. 2022

Photo d'identité
+ Ajouter

À fournir pour Nina BOND

Carnet de santé*
1 fichier
Modifié le 13 déc. 2022

Photo d'identité
+ Ajouter

À fournir pour le foyer

Avis d'imposition*
1 fichier
Modifié le 13 déc. 2022

Attestation*
1 fichier
Modifié le 13 déc. 2022

À télécharger

Règlement intérieur
Délibération tarifaire

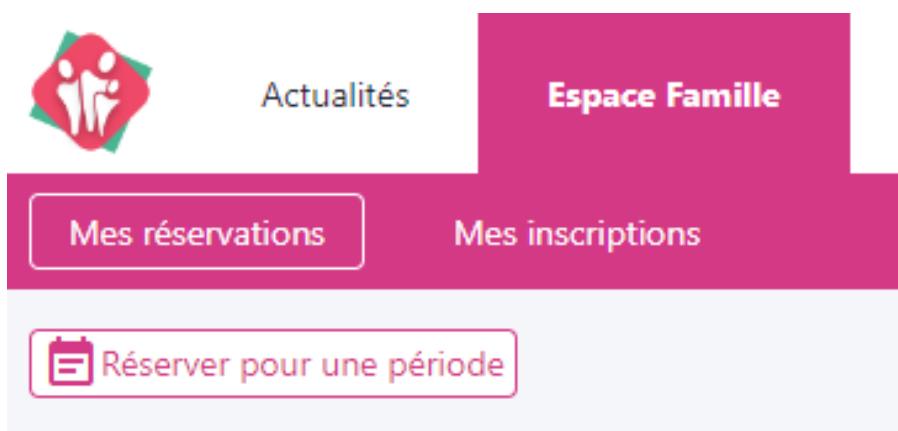
< Précédent Suivant >

Après acceptation du dossier COMPLET par les services de la mairie, il est impératif de faire les réservations repas et périscolaire.

Le règlement intérieur signé et une attestation d'assurance responsabilité civile (ou scolaire) est obligatoire pour la validation de l'inscription aux services.

RESERVATIONS :

2 solutions, réservations à la semaine ou à la période :



1) Réservation à la semaine :

The screenshot shows a top navigation bar with 'Actualités', 'Espace Famille', 'Factures et paiements', and 'Gestion du foyer'. Below it is a pink bar with 'Mes réservations' and 'Mes inscriptions'. At the bottom is a light gray bar with a calendar icon and the text 'Réserver pour une période'. A modal window displays a calendar for 'septembre 2024' with the date '2' highlighted. Below the calendar, there are three service status indicators: 'Cantine' (empty circle), 'Garderie matin' (empty circle), and 'Garderie soir' (empty circle). A message at the bottom left says 'Nouveau service : Accès à la garderie en ligne'.

Réservation à la période :

The screenshot shows a dialog box titled 'Ajouter des réservations pour une période'. It has two main sections: 'Période' (step 1) and 'Profils de réservation' (step 2). Step 1 has a circular button with the number '1'. Step 2 has a circular button with the number '2'.

01 JUILLET 2024 - 07 JUILLET 2024

LUN	MAR	MER	JEU	VEN
CANTINE				
GARDERIE MATIN				
GARDERIE SOIR				
PAI				

← Précédent

Terminer

Confirmer les réservations (sur la droite de l'écran).



Paiement à la réception de la facture

Valider

Vos réservations en cours



4 Cantine

lun. 02 sept. mar. 03 sept.

jeu. 05 sept. ven. 06 sept.

4 Garderie matin

lun. 02 sept. mar. 03 sept.

jeu. 05 sept. ven. 06 sept.

4 Garderie soir

lun. 02 sept. mar. 03 sept.

jeu. 05 sept. ven. 06 sept.

Vider le panier

Confirmation de réservations :



Réservations et annulations validées

Vous recevrez un e-mail de confirmation dans la journée, et si tout se passe comme prévu, le statut passera au vert :

Semaine 36 02/09/2024 au 06/09/2024	Lun. 02 Sept. 2024	Mar. 03 Sept. 2024	Mer. 04 Sept. 2024	Jeu. 05 Sept. 2024	Ven. 06 Sept. 2024
Cantine	✓	✓	✗	✓	✓
Garderie matin	✓	✓	✗	✓	✓
Garderie soir	✓	✓	✗	✓	✓

ANNULATIONS

Les annulations doivent être gérées sur une période maximal d'une, enfant par enfant.

Il vous suffit de cliquer sur les pastilles vertes :

Semaine 36 02/09/2024 au 06/09/2024	Lun. 02 Sept. 2024	Mar. 03 Sept. 2024	Mer. 04 Sept. 2024	Jeu. 05 Sept. 2024	Ven. 06 Sept. 2024
Cantine	✓	✗	✗	✓	✓
Garderie matin	✓	✗	✗	✓	✓
Garderie soir	✓	✗	✗	✓	✓

Confirmer les annulations (sur la droite de l'écran).



Conformément à la décision 2024-09 du conseil municipal, le logiciel n'enregistrera pas les inscriptions ou les annulations effectuées dans un délai inférieur à 72 heures, et ces absences seront facturées.

Il est important de prévenir le secrétariat de mairie (mairie@mourmelonlepetit.fr) de l'absence de votre (vos) enfant(s). Dans le cas contraire, l'école ne sera pas notifiée et l'enfant ne sera pas remis à ses parents.

Mon espace famille sera fermés pendant toutes les périodes de vacances scolaires, à l'exception du mois de juillet.

Les inscriptions et les annulations doivent être anticipées, aucune réclamation ne sera prise en compte.

En conséquence, les repas des lundis et mardis de chaque rentrée ne seront pas modifiables pendant ces périodes.

BLOCAGE

Si les réservations apparaissent grisesées comme sur l'image ci-dessous, cela signifie qu'il est impossible de réserver (période de 72 heures, en raison d'une fermeture ou parce que la période n'est pas encore ouverte...).)



Une vidéo explicative, des FAQ et autres sont disponibles :

<https://www.monespacefamille.fr/accueil/>